

BILAN DU MOUVEMENT 2018

I. Mouvement inter-académique et mouvement spécifique national

L'augmentation du nombre de participants s'explique par celle du nombre de stagiaires (523 au lieu de 477 l'an dernier).

Dossier suivi par
Vincent ARMANINI
Gaëte SURGET

Nantes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Participants	886	897	817	946	1193	890	830	889
Solde entrées/sorties (titulaires)	249	264	253	291	314	315	306	283
Entrants néo-titulaires	175	184	180	333	453	296	256	302

B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Le mouvement inter-académique compte 798 participants et le mouvement spécifique national 163 candidats. En excluant les doubles participations, le nombre total de participants est ramené à 889.

Les 889 participants se répartissent de la façon suivante : 647 relèvent de la FPMN*, 132 sont PLP, 80 enseignants d'EPS, 26 CPE et 4 PSYEN.

* par commodité, les sigles FPMN et FPMA seront utilisés pour les commissions concernant les professeurs agrégés (hors EPS) et certifiés

Les 409 entrants titulaires proviennent principalement des académies de Versailles (113), Créteil (66) et Orléans-Tours (67). Parmi les 126 sortants titulaires, 40 sont mutés dans l'académie de Rennes.

Maintien des stagiaires de l'académie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stagiaires en %	36,7	37,2	28,8	41,1	36,1	36,1	45,7	29,4

Le taux de maintien des stagiaires dans l'académie est nettement moins important que celui des années passées.

154 stagiaires sur 523 ont été maintenus dans l'académie, dont 28 sur les 50 issus des concours réservés et examens professionnels (soit pour les concours réservés, 15 sur 27 professeurs certifiés, 5 sur 8 professeurs d'EPS, aucun sur 2 CPE et pour les examens professionnels, 8 sur 13 PLP).

Sur les 175 stagiaires ex-professeurs contractuels, 87 ont pu être maintenus soit 49,7% d'entre eux (66,7% l'an dernier) et sur les 28 assistants d'éducation, 2 ont pu l'être, soit 7,1% (25 % l'an dernier).



Le tableau ci-après indique par corps le nombre de stagiaires maintenus dans l'académie, tout en distinguant les anciens contractuels, les AED et ceux issus des concours réservés et examens professionnels.

		mode d'accès	P.EPS	Agrégé	Certifié	CPE	PLP	TOTAL
CTEN	Conc. réservé		5		14			19
	Exam.pro						8	8
	Autres				52		8	60
			5	0	66	0	16	87
AED	Conc. réservé							0
	Exam.pro							0
	Autres				1		1	2
			0	0	1	0	1	2
Autres	Conc. réservé				1			1
	Exam.pro							0
	Autres		1	7	48		8	64
			1	7	49	0	8	65
			6	7	116	0	25	154

II. Mouvement intra-académique et mouvement spécifique académique

2.1 Le rappel des objectifs académiques poursuivis

Les principales orientations arrêtées depuis 2005 ont été reconduites. L'objectif principal de l'académie reste de pourvoir prioritairement les postes définitifs implantés au sein des établissements scolaires.

Au-delà de la mise en œuvre des règles habituelles d'un mouvement (prise en compte de la carrière, de l'ancienneté dans le poste, des priorités légales et des situations des personnels à besoins particuliers), l'accent a été mis sur les orientations suivantes :

- permettre l'affectation de personnels, après avis des chefs d'établissement, sur les postes à exigences particulières compte tenu de leurs compétences : **19 nouveaux postes** ont été ainsi proposés au **mouvement spécifique académique** et 19 ont été détypifiés;
- favoriser l'affectation et la stabilité de personnels volontaires au sein des établissements relevant de l'éducation prioritaire : la possibilité est laissée aux néo-titulaires de ne pas enseigner dans un établissement Rep+ ;
- valoriser les années dispensées dans les établissements où les conditions d'exercice sont plus complexes (notamment au sein des **établissements de l'éducation prioritaire**) et sur une **zone de remplacement** ;
- renforcer la capacité des **professeurs agrégés** à être affectés **en lycée** ;
- améliorer la qualité des affectations des personnels au plus près des vœux exprimés ;
- calibrer les zones de remplacement en fonction du nombre de titulaires de la zone afin de couvrir les besoins de remplacement.

2.2 Le rendement général du mouvement

Un volume de **1030 postes disponibles en établissement** a été proposé au mouvement intra-académique (pour 904 affichés sur SIAM en mars 2018). Ce nombre est comparable à celui de l'an dernier (le nombre de postes équivalent temps plein attribués aux stagiaires a baissé de 126 à 108).



Postes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
définitifs (1)	14959	14597*	14724	14792	14890	14983	15133	15343
offerts	998	1038	1115	902	1106	1049	1035	1030
partagés Csr/csd hors uaj (2)	582	518	562	573	521	623	569	551
vacants après mouv.	296	286	343	210	202	198	232**	251
% de postes vacants	2	2	2,3	1,4	1,4	1,3	1,5	1,6

(1) requête DPME périmètre personnels enseignants, de documentation, d'éducation et des Psyen. Pour 2018, sont compris dans ce chiffre, 153 postes de psyen EDA

(2) postes partagés : csr/csd, cette information exclut de son périmètre les établissements relevant de la même unité administrative juridique (lycée polyvalent /sep, collège/segpa avant leur fusion)

* A partir de 2012, il n'est plus tenu compte des postes d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré (options C et G)

** ce chiffre est à comparer au résultat mécanique du mouvement qui aurait abouti à 205 postes vacants.

A l'issue du mouvement 2018, 251 postes sont restés vacants (l'an dernier 232) : 119 sont implantés en lycées professionnels dans des disciplines structurellement déficitaires (notamment 14 en lettres-anglais et 10 en génie civil construction et réalisation). Sont aussi vacants : 5 postes en éducation, 16 pour les PSYEN EDO, 9 pour les PSYEN EDA et 102 concernant la FPMA (notamment 25 en technologie et 22 en lettres classiques). Les chiffres complets par discipline figurent dans le tableau joint en annexe.

Sur ces 251 postes, 32 sont des postes spécifiques académiques (cf. paragraphe 2.5.1).

2.3 Les taux de mobilité

2.3.1 – Les participants obligatoires et le taux de satisfaction des participants volontaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Participants	2883	2747	2791	2856	3318	3120	2928	2830
Dont participants obligatoires	1289	699	622	786	950	789	712	761
Dont participants volontaires	1594	2048	2169	2070	2366	2331	2216	2069
Mutés	1742	1287	1243	1322	1672	1435	1367	1362
Taux de mobilité des participants volontaires en %	28,4	28,7	28,6	25,9	30,5	27,7	29,6	29
Mesures de carte scolaire en établissement	86	112	55	48	37	56	35	54
Solde des postes créés - supprimés (1)	-94	-115	+114	+68	+91	+110	+137	+47

(1) - données DPME

Les **761 participants obligatoires** se répartissent comme suit :

- 707 personnels entrants (405) et néo-titulaires (302)

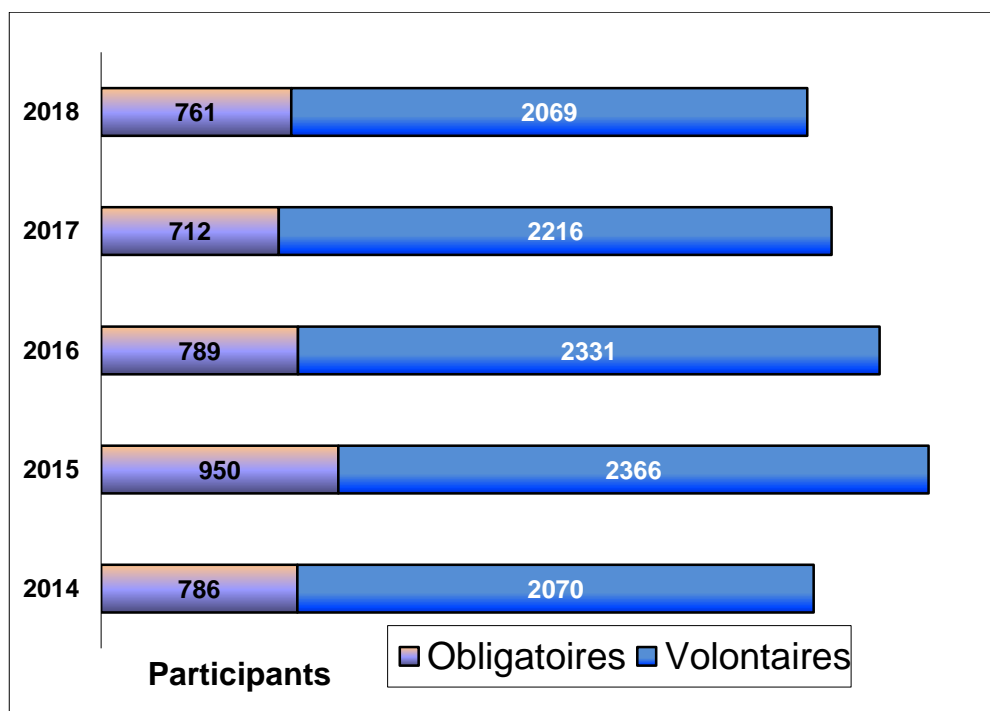
- 54 titulaires en établissements scolaires concernés par une mesure de carte scolaire. 15 de ces mesures sont liées à la fermeture à la rentrée 2018 du collège Le Ronceray au Mans.

Le taux de mobilité des **2069 participants volontaires** est comparable à celui de l'année dernière : 29 %.



Participants	Obligatoires	dont entrants	dont néo-tit	dont MCS	volontaires	Total	Mutés	Tx mobilité volontaires
FPMA	531	277	213	41	1459	1990	930	27,3%
PLP	128	58	63	7	249	377	209	32,5%
EPS	70	53	12	5	215	285	135	30,2%
CPE	16	10	5	1	117	133	56	34,2%
PSYEN	16	7	9	0	29	45	32	55,2%
	761	405	302	54	2069	2830	1362	29,0%

Sur les 1362 personnels mutés, **1201** (l'an dernier 1245) **ont été affectés au sein d'un établissement scolaire et 161** (l'an dernier 122) **en zone de remplacement**, faute de supports vacants en établissement dans certaines disciplines : 136 concernent la FPMA (notamment 31 en lettres modernes, 21 en anglais et 19 en mathématiques), 17 l'EPS, 5 les PLP et 3 les CPE.

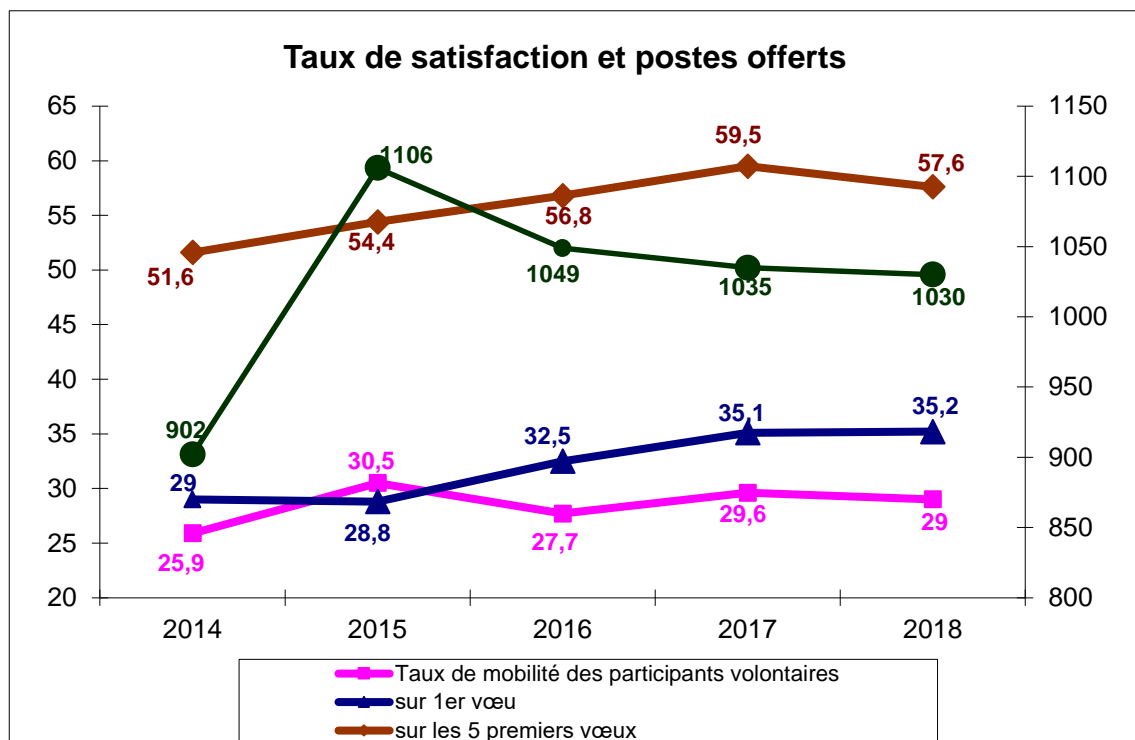


2.3.2 – Les taux de satisfaction selon le rang du vœu et la catégorie des participants

Pour interpréter ces taux, il faut tenir compte des demandes intra-départementales souvent très ciblées et sélectives pour des établissements « à fort taux de pression » qui n'ont donc pu aboutir (au regard du vivier des candidats sollicitant un même poste) et d'une demande d'affectation forte en Loire-Atlantique (y compris par mutation intra-départementale) : comme les années passées, **plus de la moitié des participants (51%) souhaitent muter ou exercer en Loire Atlantique.**

L'analyse de satisfaction selon le rang des vœux est la suivante tout au long des années référencées. **Le taux de satisfaction sur le premier vœu n'a pas évolué depuis l'an dernier et celui sur les 5 premiers vœux est inférieur à celui de l'an passé.** Pour mémoire, le nombre de vœux maximum a été porté de 20 à 30 en 2016.

Sur total des mutés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sur le 1er vœu en %	28,8	31,8	35,4	29	28,8	32,5	35,1	35,2
Sur les 5 premiers vœux	56,1	59,1	64,3	51,6	54,4	56,8	59,5	57,6



	Taux de satisfaction 1 ^{er} vœu	Taux de satisfaction 5 premiers vœux
FPMA	34.1	58.2
PLP	44.2	72.1
EPS	28.4	50.0
CPE	33.3	58.3
PSYEN	71.4	100.0

- Les chiffres concernant **les 707 entrants et néo-titulaires** sont un peu moins bons que ceux de l'an dernier : **63 candidats** ont été concernés par une procédure **dite d'extension** (46 l'an dernier), 20,37 % ont obtenu leur premier vœu (l'an dernier 20,7%) et 39,2% l'un de leurs cinq premiers vœux (l'an dernier 40,9%).

- 493 des 1584 candidats déjà affectés sur un poste fixe** dans l'académie (soit 31,1%, l'an dernier 30,7%) obtiennent leur mutation. Les taux de satisfaction de ces candidats et des **54 candidats concernés par une mesure de carte scolaire** sont comparables à ceux de l'an dernier : 50,1% sont satisfaits sur leur premier vœu et 78,4 % sur l'un de leurs cinq premiers vœux (l'an dernier, 50,5 et 78,7%).

	Demandes	Mutés	Taux de mutation	Taux de satisfaction 1 ^{er} vœu	Taux de satisfaction 5 premiers vœux
FPMA	1097	365	33,3	48,2	77,0
PLP	225	76	33,8	61,8	92,1
EPS	182	56	30,8	41,1	64,3
CPE	105	35	33,3	51,4	80,0
PSYEN	29	15	51,7	66,7	93,3
	1638	547	33,4	50,1	78,4

- 108 des 485 titulaires d'une zone de remplacement (TZR) dans l'académie** (soit 22,3%, l'an dernier 26%) obtiennent leur mutation. Si le taux de satisfaction est nettement supérieur sur le premier vœu à celui de l'an dernier, il baisse sensiblement sur les 5 premiers vœux : 55,6% sont satisfaits sur leur premier vœu et 72,2% sur l'un de leurs cinq premiers vœux (44,7% et 74,5% l'an dernier) (cf. III).



	Entrants titulaires	Entrants néo-titulaires	MCS	En poste fixe dans l'académie	TZR dans l'académie	Total des mutés	dont mutés en ZR
FPMA	277	213	41	324	76	931	136
PLP	58	63	7	69	12	209	5
EPS	53	12	5	51	14	135	17
CPE	10	5	1	34	6	56	3
PSYEN	7	9	0	15	0	31	0
	405	302	54	493	108	1362	161

2.4 Les priorités de traitement des demandes de mutation

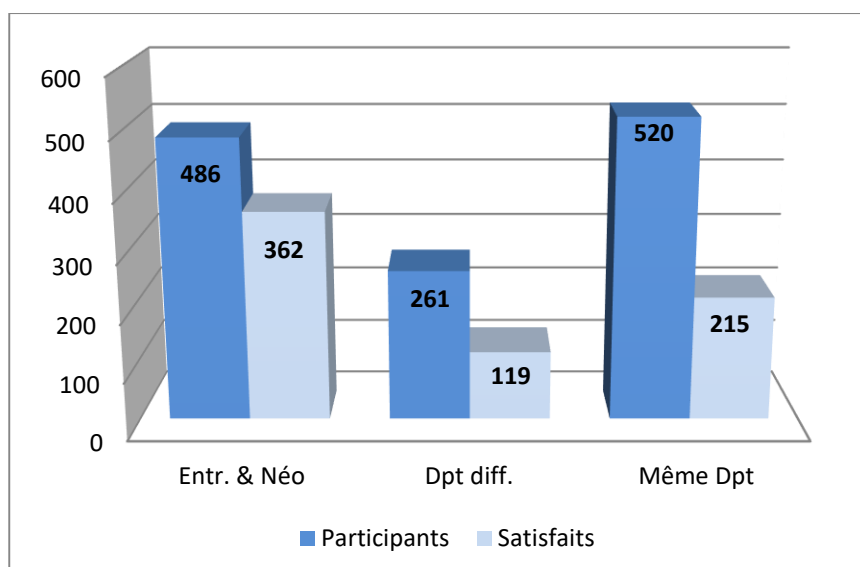
2.4.1 – La prise en compte des situations familiales (rapprochement de conjoint et autorité parentale conjointe)

L'académie de Nantes a souhaité accentuer la différenciation du barème, destiné à prendre en compte la diversité des situations familiales des personnels selon que l'exercice professionnel a lieu dans un département différent ou au contraire au sein du département (avec un éloignement d'au moins 30 kilomètres) de la résidence professionnelle ou privée du conjoint. C'est la première année que les personnels en situation d'autorité parentale conjointe bénéficient des bonifications liées au rapprochement de conjoint. Les statistiques présentées assimilent ces deux situations pour les différencier de la situation de parent isolé (cf. § 2.5.7).

1267 participants (soit 44,8% des candidats) ont fait valoir un rapprochement de conjoint (RC) ou une autorité parentale conjointe (APC).

54,9% d'entre eux ont obtenu satisfaction.

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	% de satisfaction
FPMA	872	478	54,8
PLP	196	100	51,0
EPS	132	74	56,1
CPE	41	23	56,1
PSYEN	26	21	80,8
	1267	696	54,9





- **91,4%** des 338 candidats **séparés** depuis au moins 1 an sont satisfaits.
- **90,8%** des 357 personnels en situation de **RC ou d'APC avec au moins un enfant** obtiennent satisfaction. Ce pourcentage s'explique pour les personnels n'obtenant pas satisfaction par le contexte disciplinaire ou la nature des vœux formulés.

Les constats suivants peuvent être réalisés selon les catégories de participants :

➤ **Les personnels entrants et néo-titulaires**

486 personnels **entrants et néo-titulaires** (soit 68,7% d'entre eux) ont formulé une demande de RC ou d'APC. 362 soit **74,5%** des candidats **sont satisfaits**. Ce taux important est lié à la formulation des vœux : la plupart des demandeurs formulent des vœux larges (département) qui peuvent leur permettre d'obtenir satisfaction par rapport à des vœux plus restrictifs.

Les taux varient toujours considérablement d'une discipline à l'autre. Si l'on tient compte des disciplines comportant au moins 30 demandes, peuvent être citées : 86,5% pour l'histoire-géographie 82,4% pour l'anglais, 80,7% pour l'EPS, 77,1% pour les mathématiques et 50% pour les lettres modernes.

Ils varient aussi d'un département à l'autre. Le département le plus demandé reste la Loire-Atlantique. Le taux de satisfaction dans ce département reste le plus faible.

Répartition par département		
	% des demandes	Taux de satisfaction
44	49,6	66,4
49	18,1	72,7
53	5,8	82,1
72	17,7	94,2
85	8,8	79,1

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	346	254	73,4
PLP	85	62	72,9
EPS	31	25	80,7
CPE	11	8	72,7
PSYEN	13	13	100,0
	486	362	74,5

➤ **Les candidats exerçant dans un département différent de leur conjoint**

261 candidats **exerçant dans un département différent de leur conjoint** ont formulé une demande de RC ou d'APC : 119 soit **45,6%** des candidats **ont obtenu satisfaction**.

Ces taux sont impactés par une très forte demande pour la Loire-Atlantique (61,7% des demandeurs) et par les problématiques disciplinaires (dans les disciplines comportant au moins 15 demandes, peuvent être citées : 73,1% pour l'anglais, 60% pour l'histoire-géographie, 51,2% pour l'EPS et 40,9% pour les lettres modernes).

Les taux de satisfaction les plus faibles sont dans les 3 départements les plus attractifs.

Répartition par département		
	% des demandes	Taux de satisfaction
44	61,7	42,9
49	16,9	43,2
53	4,6	50,0
72	6,5	76,5
85	10,3	44,4

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	158	80	50,6
PLP	50	13	26,0
EPS	41	21	51,2
CPE	9	4	44,4
PSYEN	3	1	33,3
	261	119	45,6



➤ **Les candidats exerçant au sein d'un même département que leur conjoint**

520 candidats **exerçant au sein du même département** ont formulé une demande de RC ou d'APC : 215 soit **41,4%** d'entre eux ont obtenu satisfaction.

Répartition par département		
	% des demandes	Taux de satisfaction
44	40,7	41,0
49	25,6	37,6
53	2,3	41,7
72	15,8	40,2
85	15,6	49,4

	Demandes RC/APC	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	368	144	39,1
PLP	61	25	41,0
EPS	60	28	46,7
CPE	21	11	52,4
PSYEN	10	7	70,0
	520	215	41,3

2.4.2 – La prise en compte des situations médicales, sociales et suivies par la cellule GRH

Le nombre de priorités accordées au titre des situations médicales et sociales est comparable à celui de l'an dernier. Le pourcentage de bénéficiaires d'une priorité par rapport au nombre de demandeurs a peu augmenté (55,8 % contre 54,8% l'an dernier).

190 candidats ont formulé 193 demandes (l'an dernier, 199 candidats pour 210 demandes).

107 priorités concernant 106 personnes (l'an dernier 109 priorités concernant 109 personnes) ont été accordées. 1 candidat a renoncé à la priorité.

173 situations médicales (l'an dernier 182) concernant les personnels ou leur conjoint bénéficiaires de l'obligation d'emploi, leur enfant reconnu handicapé ou gravement malade ont été examinées dans les groupes de travail concernés. **99** ont été jugées **prioritaires** (l'an dernier 100). Le pourcentage de priorités accordées par rapport au nombre de demandes est de 57,2% (l'an dernier 54,9%). 1 candidat de la FPMA a préféré renoncer à cette bonification.

20 situations sociales graves ont été examinées, dont 3 aussi au titre du handicap (28 l'an dernier) : **8** (9 l'an dernier) ont été jugées **prioritaires**, dont une l'a été aussi au titre du handicap.

	Demandes de priorité médicale			Demandes de priorité sociale		
	Nbre	Satisfaites	Taux de satisfaction	Nbre	Satisfaites	Taux de satisfaction
FPMA	111	61	55,0	12	4	33,3
PLP	36	24	66,7	1	1	100,0
EPS	16	11	68,8	4	1	25,0
CPE	7	2	28,6	2	1	50,0
PSYEN	3	1	33,3	1	1	100,0
	173	99	57,2	20	8	40,0

8 priorités (3 pour la FPMA et 5 pour les CPE) ont été accordées au titre de **situations suivies par la cellule GRH** (5 l'an dernier).

Le nombre total de bénéficiaires d'une priorité est de 114 (comme l'an dernier).

Parmi les 115 priorités accordées :

- 45 portaient exclusivement sur un ou plusieurs vœux « département » (et/ou ZR départementale) soit 39,1% des bénéficiaires,
- 11 sur plusieurs vœux qui comportaient au moins un vœu « département ».



2.5 Les affectations nécessitant un suivi particulier

2.5.1 – L'affectation sur des postes spécifiques académiques (SPEA)

19 postes spécifiques liés au projet d'établissement ont été **créés** en 2018. La création de chacun de ces postes a d'abord relevé d'un choix des établissements, à partir d'une réflexion menée en conseil pédagogique autour des axes du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, puis, avant d'être examinée dans les instances paritaires, l'a été par une commission académique comprenant des représentants des DASEN, des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Parallèlement, il a été décidé de « **détypifier** » **19 postes**.

Sur les 632 postes SPEA, **63** étaient **vacants** avant les opérations du mouvement (y compris 2 au centre de soins études Pierre Daguét à Sablé sur Sarthe et 1 au centre pénitentiaire pour mineurs d'Orvault, dont les procédures d'affectation sont particulières) : 36 concernaient la FPMA, 26 les PLP et 1 les CPE.

Le nombre de demandes est inférieur à celui de l'an dernier : **94 demandes** portant sur des postes vacants, formulées par **80 candidats**, ont été examinées (l'an dernier, 146 demandes concernant 137 candidats).

35 candidats ont été **nommés à titre définitif** sur ces postes (48 l'an dernier), **4** (7 l'an dernier) à **titre provisoire** (3 pour absence du titre exigé dans la fiche de poste, 1 au centre de soins études Pierre Daguét).

	Demandes postes vacants	Candidats postes vacants	Nommés à titre définitif	Postes restés vacants	dont postes sans candidature
FPMA	70	61	23	15	7
PLP	23	18	11	17	11
EDU	1	1	1	0	0
	94	80	35	32	18

18 postes n'ont fait l'objet d'aucune candidature (l'an dernier 20) et **32** sont restés **vacants** (38 l'an dernier). Sur ces 32 postes, 8 n'ont pu être publiés (il s'agit de sortants au mouvement intra-académique) et 6 n'ont pu être pourvus eu égard aux candidatures (3 avis défavorables, sur 2 postes, les seuls candidats ont été retenus sur un autre poste spécifique, 1 candidat retenu est en renouvellement de stage).

Sur les 32 postes restant vacants, 15 concernent la FPMA et 17 les PLP.

Sur les **42 participants titulaires d'un poste spécifique académique**, **10** ont été **mutés** soit 23,8% (dont 7 sur leur 1^{er} vœu).

2.5.2 – L'affectation dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire

Depuis le mouvement 2016, la possibilité a été laissée aux néo-titulaires de ne pas enseigner dans un établissement Rep+.

73 candidats (53 pour la FPMA, 15 en EPS, 3 PLP et 2 CPE, l'an dernier 95 au total) ont été **affectés** dans les établissements de l'éducation prioritaire : 32 en Rep+ et 41 en Rep (dont 1 néo-titulaire non volontaire pour un Rep+).

49 candidats (35 pour la FPMA, 11 en EPS, 2 PLP et 1 CPE), soit 67,1% des personnels qui y ont été affectés (l'an dernier 55,8%), **ont formulé un vœu bonifié** leur permettant d'y exercer (dont 77,6% dans le cadre de l'un de leurs cinq premiers vœux) : 25 étaient volontaires pour un établissement Rep+ (dont 5 sur un poste SPEA) et 24 pour un établissement Rep.

Sur les **168 participants des établissements de l'éducation prioritaire** (et du LP Ludovic Menard à Trélazé), **54** ont été **mutés** soit 32,1% (l'an dernier 34,3%). Parmi ces 54, il faut noter toutefois les 15 personnels du collège Le Ronceray au Mans qui devaient être réaffectés sur un poste suite à la fermeture de l'établissement à la rentrée 2018.



Sur 83 candidats (dont 3 du collège Le Ronceray au Mans) ayant demandé leur mutation sans attendre les cinq années souhaitées, 21 (15 pour la FPMA, 5 en EPS et 1 PLP) ont muté (dont 4 nommés en 2017), soit 25,3% d'entre eux. 6 ont été affectés dans un autre établissement de l'éducation prioritaire.

33 candidats sur les 85 (dont 12 du collège Le Ronceray au Mans) exerçant depuis au moins 5 ans en éducation prioritaire ont obtenu satisfaction (soit 38,8%) : 29 ont eu satisfaction sur l'un de leurs 5 premiers vœux (dont 15 sur le premier vœu). 10 ont été affectés en lycée.

	Participants	dont ceux en EP depuis au moins 5 ans	En EP depuis au moins 5 ans mutés
FPMA	122	63	25
PLP	6	3	1
EPS	29	12	4
CPE	11	7	3
	168	85	33

2.5.3 – La nomination des professeurs agrégés en lycée

Sur 263 professeurs agrégés ayant participé au mouvement intra-académique, **130 ont obtenu satisfaction** (soit 49,4%, l'an dernier 56,2%) : 86 ont été affectés en lycée (soit 66,2% contre 72,7% l'an dernier), 28 en collège (soit 21,5% contre 14,7% l'an dernier) et 16 en zone de remplacement.

A titre de comparaison, sur les 1749 professeurs certifiés ayant sollicité une mutation, 811 ont obtenu satisfaction (soit 46,4%, l'an dernier 46,6%). 234 ont été affectés en lycée (soit 28,6%, l'an dernier 30 %), 456 en collège (soit 56,2%, l'an dernier 58,6%) et 121 en zone de remplacement.

Sur les 31 agrégés ayant utilisé le vœu département type lycée, 28 ont été mutés, dont 1 sur ce vœu bonifié.

Les affectations des 28 agrégés en collège s'expliquent principalement par le choix des personnels (12 ont été satisfaits dans leurs 3 premiers vœux, dont 6 sur le premier vœu) qui ont notamment souhaité privilégier le rapprochement familial par rapport au type d'établissement (12 sont affectés en Loire-Atlantique) et par le contexte disciplinaire (6 en EPS, 4 en lettres classiques ainsi qu'en mathématiques).

Sur 1956 agrégés, 1505 exercent désormais sur un poste fixe en lycée soit 76,9 % (77,5% l'an dernier).

A titre de comparaison, sur 9984 certifiés, 3310 exercent sur un poste fixe en lycée soit 33,2% (l'an dernier 32,6%).

2.5.4 – Les candidats en EREA depuis au moins 5 ans

La bonification de sortie au profit des personnels affectés depuis au moins 5 ans en EREA sur les vœux « commune » non typifiés n'a été utilisée par aucun des 4 candidats qui pouvaient y prétendre. 2 d'entre eux ont été mutés.

2.5.5 – Les bénéficiaires de la bonification d'ancienneté forfaitaire de 95 points par tranche d'ancienneté de 10 ans

458 enseignants qui ne pouvaient bénéficier d'une bonification familiale avaient plus de 10 ans d'ancienneté dans leur poste. Seuls 33 (soit 7,2%) ont formulé un vœu de type département bonifié à 95 points (20 pour la FPMA, 6 PLP, 5 enseignants d'EPS et 2 CPE).

Sur ces 33 enseignants, 30 ont été mutés, dont 2 sur un vœu bonifié à 95 points.



2.5.6 – Les mutations simultanées

Si le nombre de **demandes** est supérieur à celui de l'an dernier : 46 (40 l'an dernier), le **taux de mutation** a diminué : **78,3 %** (au lieu de 85 %). Sur ces 46 candidats, 36 sont des entrants.

Sur les 36 **personnels ayant obtenu une mutation**, seuls 26 ont été mutés sur leurs vœux (soit 72,2%, 100% l'an dernier), dont 3 sur les 5 premiers vœux.

	Demandes	Mutés	Taux de satisfaction	Mutés en extension
FPMA	28	21	75,0%	6
PLP	5	5	100,0%	4
EPS	13	10	76,9%	0
	46	36	78,3%	10

Parmi les 10 candidats qui n'ont pas obtenu satisfaction, 7 relèvent de la FPMA et 3 sont enseignants d'EPS. 8 sont affectés dans la Sarthe et 2 dans le Maine-et-Loire. Aucun n'a formulé de vœu départemental. Les vœux portaient sur des établissements ou des communes précises de Loire-Atlantique et/ou de Vendée.

2.5.7 – Les demandes relatives à la situation de parent isolé

Sur les **25 candidats** concernés, 1 a **4 enfants** à charge, 2 en ont **3**, 3 en ont **2** et 19 en ont **1**.

64% des candidats ont obtenu une mutation : 37,5% ont eu satisfaction sur l'un de leurs 5 premiers vœux, aucun n'a été traité en extension.

	Demandes	Mutés	Taux de satisfaction	Mutés en extension
FPMA	15	12	80,0%	0
PLP	7	2	28,6%	0
EPS	1	1	100,0%	0
CPE	2	1	50,0%	0
	25	16	64,0%	0

Sur les 9 enseignants non mutés, 3 ont plus de 5 ans d'ancienneté sur leur poste, 1 a 3 enfants, 1 a 2 enfants, 3 ont émis un vœu département et/ou portant sur une ZR départementale.

III . La situation des titulaires d'une zone de remplacement (TZR)

3.1 L'effectif des TZR

Le nombre de TZR diminue : 679 **personnes** physiques sont affectées sur 651 **postes ETP** (équivalent temps plein). Il baisse peu sur les postes d'enseignants en lycée et collège (618, dont 47 en EPS, 624 l'an dernier) et plus sensiblement chez les professeurs de lycée professionnel (48 au lieu de 68 l'an dernier) et chez les CPE (13 au lieu de 17 l'an dernier).

Les effectifs concernant l'ensemble des **disciplines** figurent dans le tableau joint en annexe.

TZR	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs	924	855	691	796	817	782	709	679
AFA incomplètes	174	112	118	130	121	103	89	101
Disponibles en personnes physiques pour remplacement	317	241	212	232	221	250	95	207
Disponibles pour remplacement en %	34,3	28,2	30,7	29,1	27,1	32	13,4	30,5



3.2 Les taux de mutation des TZR

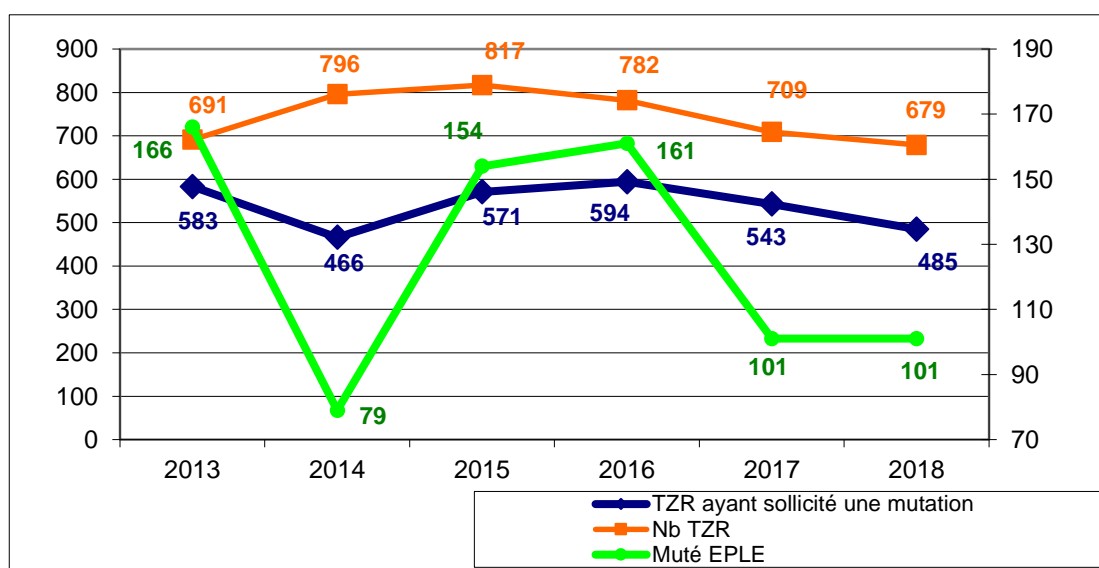
Les taux de mutation des titulaires de zone de remplacement (TZR) exerçant depuis au moins un an dans l'académie de Nantes sont présentés dans le tableau ci-après.

Le nombre de participants au mouvement intra-académique a sensiblement diminué avec un taux de satisfaction un peu plus faible que celui de l'an dernier.

	2011*	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TZR ayant sollicité une mutation	771	596	583	466	571	594	543	485
TZR ayant obtenu une mutation	657	169	172	95	170	176	141	108
dont en EPLE	156	160	166	79	154	161	128	101
Taux de satisfaction du 1 ^{er} vœu en %	26,5	43,2	48,8	43,2	36,5	43,2	44,7	55,6
Taux de satisfaction des vœux 1 à 5 en %	57,8	74	80,6	69,5	74,7	75	74,5	72,2
Taux de satisfaction des TZR en %	85,2	28,4	29,5	20,4	29,8	29,6	26	22,3

*En 2011, 622 TZR étaient concernés par la refonte de la carte des zones de remplacement.

	Demandes	Demandes satisfaites	Taux de satisfaction	Taux de satisfaction sur les 5 premiers vœux
FPMA	403	76	18,9%	72,4%
PLP	31	12	38,7%	91,7%
EPS	38	14	36,8%	71,4%
CPE	13	6	46,2%	33,3%
	485	108	22,3%	72,2%



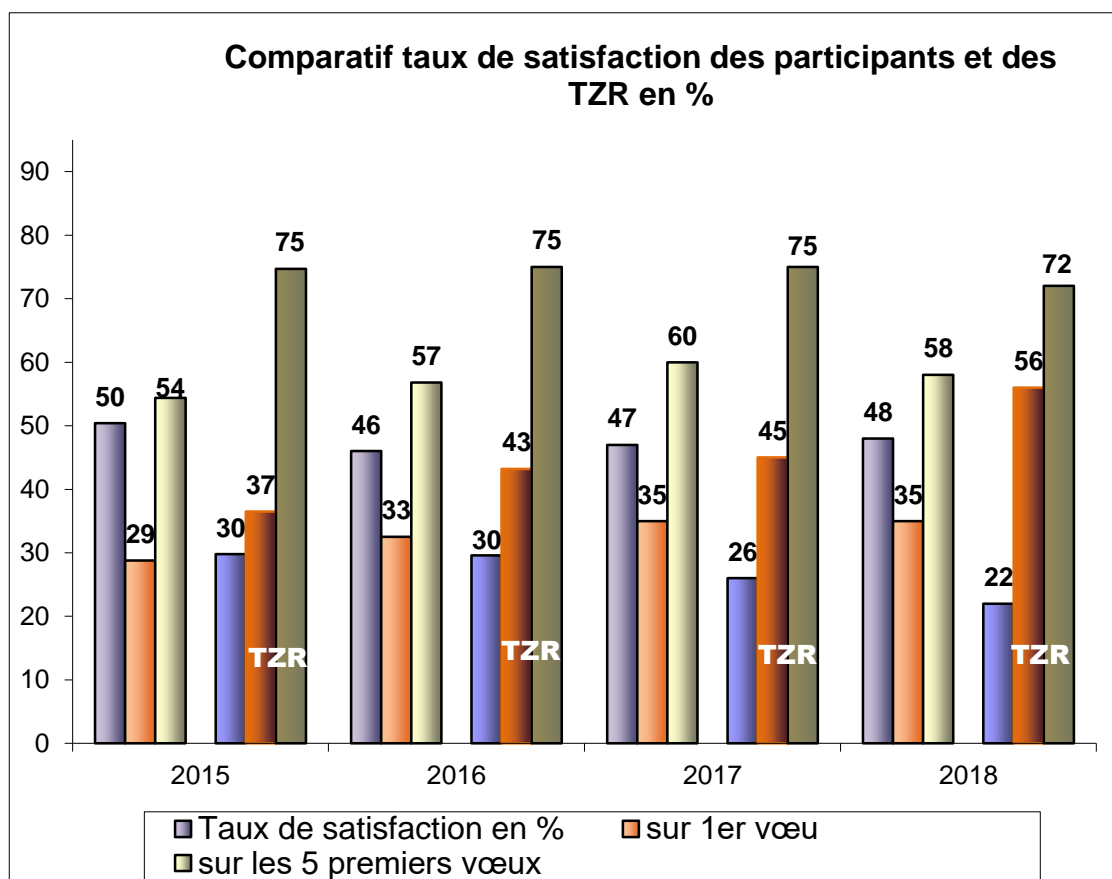
Sur les **377 TZR non mutés**, 58,2 % ont moins de 4 ans d'exercice. Leurs vœux restent assez restrictifs. 227 n'ont formulé que des vœux « établissement ».

36 TZR ont fait valoir la bonification dite de stabilisation sur tout poste au sein de leur département d'exercice. Sur les 215 TZR qui pouvaient prétendre à la **bonification de stabilisation sur les deux premiers vœux commune**, **114** (soit 53%) l'ont utilisée.



42,6% des **136 demandeurs ayant bénéficié d'une bonification de stabilisation** ont obtenu une mutation : 23 sur un vœu bonifié (2 grâce à une bonification départementale, 21 grâce à une bonification communale) et 35 sur un vœu non bonifié.

	Mutés	Bonification			Mutés sur vœu bonifié	Mutés sur vœu non bonifié	
		départementale	communale	double		ensemble des TZR	dont bénéficiaires d'une bonification
FPMA	76	20	75	4	15	61	17
PLP	12	10	17	8	4	8	5
EPS	14	3	21	2	4	10	9
CPE	6	3	1	0	0	6	4
	108	36	114	14	23	85	35



Annexes : analyse par discipline des affectations des TZR au 01/09/2018 (situation au 19/09/2018) postes restés vacants par discipline à l'issue des algorithmes